

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 2: Swissbau 77

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conservatoire de musique de Lausanne: concours

Le Conservatoire de musique joue un rôle important dans la vie culturelle de la ville de Lausanne et du canton.

Il comprend trois divisions :

- a) la division inférieure, ou école de musique, réservée aux élèves non professionnels (classes élémentaires, classes secondaires, certificat d'études) ;
- b) la division supérieure, ou Conservatoire proprement dit, réservée aux élèves professionnels (diplôme de classe normale, brevet de musique, certificat pédagogique méthode « Willems », prix de virtuosité, licence de concert) ;
- c) la section d'art dramatique.

Le Conservatoire dispense une formation complète, notamment dans les domaines suivants : les instruments, le chant et les branches théoriques destinées aux professionnels. Désireux de former encore mieux que par le passé ses étudiants, il porte une attention soutenue à l'enseignement du solfège.

A côté des auditions des élèves, le Conservatoire organise des conférences et des concerts.

Enfin, le Conservatoire dispose d'une importante bibliothèque musicale d'environ 97 500 volumes, dont 96 300 partitions.

Le Conservatoire inspire l'activité des écoles de musique de La Broye, de Montreux et d'Yverdon, où les études peuvent conduire jusqu'au certificat.

Au printemps 1976, la société « Conservatoire Montbenon SA » a ouvert un concours de projet pour la construction à Montbenon du nouveau Conservatoire de musique de Lausanne.

Le programme du concours était basé sur un effectif de 1500 élèves au maximum (actuellement 1200) et d'environ 80 professeurs. Ces chiffres reflètent un état de saturation voulu. Aucun accroissement n'est envisagé à l'avenir.

Les élèves se répartissent en trois groupes d'âge :

- le 20 % de 4 à 6 ans,
- le 65 % de 7 à 14 ans,
- le 15 % de plus de 15 ans.

La section d'art dramatique s'intègre au complexe du Conservatoire (environ 40 à 50 élèves).

1. Composition du jury

Président : M. Marx Lévy, conseiller municipal, Lausanne, directeur des travaux de la Ville, membre du Conseil d'administration de « Conservatoire-Montbenon SA ».

Vice-président : M. Kurt Aellen, arch. FAS/SIA, Berne.

Membres : MM. Max Lechner, arch. FAS/SIA, Zurich ; Bernard Meuwly, arch. FAS/SIA, Lausanne, chef du service des bâtiments de la Ville ; Paul Morisod, arch. FAS/SIA, Sion ; Claude Wasserfallen, arch. FAS/SIA, Lausanne, chef du Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud ; Roger Blanc, Nyon, directeur du Crédit foncier vaudois - Lausanne, membre du Conseil d'administration de « Conservatoire-Montbenon SA » ; Michel Bovard, secrétaire général de l'enseignement, Lausanne, membre du Conseil de fondation du Conservatoire de Lausanne.

Secrétaire (membre) : M. Henry Hentsch, professeur, Lausanne, membre du Conseil d'administration de « Conservatoire-Montbenon SA ».

Experts : MM. Michel Rochat, directeur du Conservatoire de Lausanne ; Paul-H. Werner, acousticien, Wabern, chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ; Robert Faller, Lausanne, directeur du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

Suppléants : MM. Alain Dessemontet, directeur de la Banque cantonale vaudoise, Payerne, membre du Conseil d'administration de « Conservatoire-Montbenon SA » ; François

Vuillomenet, arch., Lausanne, chef du Service d'urbanisme de la Ville ; responsable pour la préparation du programme et pour l'examen préalable des projets : M. Wolfgang Freiherberg, arch. SIA, Lausanne ; responsable pour la partie urbanistique : M. Olivier Regamey, arch. EPFL, Lausanne.

2. Procédure de jugement

Après avoir procédé à l'examen de projets présentant des dérogations aux directives impératives du programme, le jury a constaté que plusieurs projets ne respectaient pas certaines données urbanistiques considérées comme des éléments essentiels du programme.

En conséquence, il a écarté de la distribution des prix 15 projets.

Pour l'appréciation proprement dite des projets, le jury a procédé par étapes selon une certaine hiérarchie dans le choix des critères.

Dans un *premier examen*, il a retenu les projets qui respectaient, pour l'essentiel, les conditions du programme, qui soutenaient de façon suffisante une analyse portant sur des qualités primordiales d'urbanisme et d'aménagement et qui résistaient à une première évaluation des qualités fonctionnelles et architecturales.

Dans cette optique, cinq projets ont été écartés à la suite du premier tour pour insuffisances graves dans le respect du programme.

A la suite d'un deuxième et troisième tour, n'ont pas été retenus 30 autres projets.

Dans un *deuxième examen*, le jury a analysé d'une manière plus détaillée les projets restants selon les éléments d'appréciation suivants :

Conformité au programme

- Typologie des locaux
- Respect des impératifs d'isolation acoustique

Qualités urbanistiques et d'aménagement

- Implantation, utilisation du terrain et corrélation avec le site
- Composition des masses
- Organisation et dimensionnement des accès, caractères des espaces et aménagements extérieurs

Qualités fonctionnelles et architecturales

- Organisation générale des principaux éléments du programme
- Nature des liaisons horizontales et verticales, facilités d'orientation, caractère des espaces intérieurs
- Esthétique générale

Le jury s'est préoccupé des problèmes d'insertion dans le site en se rendant sur le terrain.

A la suite d'un quatrième tour, neuf projets n'ont pas été retenus.

Les 12 projets restants ont en outre été analysés selon leurs qualités d'économie, soit :

- Utilisation de la topographie et de la nature du sous-sol
- Economie des volumes et des surfaces
- Parti constructif

Pour une meilleure appréciation du premier des critères ci-dessus, le jury s'est adjoint la collaboration temporaire, à titre d'expert, de M. René Chappuis, ingénieur civil du bureau H.-B. de Cérenville, Laboratoire de géotechnique à Lausanne, après avoir reçu l'assurance écrite que ce bureau n'avait été consulté ni directement, ni indirectement par aucun des concurrents.

Après avoir passé en revue une dernière fois l'ensemble des 56 projets, y compris ceux qui avaient été écartés de la répartition des prix, le jury a établi le classement final.

3. Résultats

- 1^{er} prix : Fr. 14 000 : Atelier des architectes Jacques Lonchamp et René Froidevaux, Lausanne ; Josette Lambert-Lonchamp ; ingénieur civil : Jacques Boss ; acousticien : prof. Dr U. Winkler, Berne.
- 2^e prix : Fr. 13 000 : Eric Musy et Paul Vallotton, Lausanne ; Ivan Kolecek ; N. Splivallo, ingénieur, Lausanne.
- 3^e prix : Fr. 12 000 : Jacques Dumas et Serge Pittet, Lausanne ; Danilo Mondada ; René Suter, ingénieur.
- 4^e prix : Fr. 10 000 : Mario Bevilacqua, Jean-Daniel Urech, Hansjörg Zentner, Lausanne.
- 5^e prix : Fr. 7 000 : J.-P. Borgeaud, R. Mosimann, G. Unghy, Pully ; B. Martin ; structures : Piguet, ingénieurs-conseils SA, Lausanne.
- 6^e prix : Fr. 6 000 : Christian Eicher, Bussigny, Jean-Pierre Merz, Lausanne ; acoustique : J. Zeller, Grandvaux ; ventilation-climatisation : L. Gay, ingénieur SIA, Lausanne.

4. Présentation de quelques projets primés

- 1^{er} prix : Atelier des architectes Jacques Lonchamp et René Froidevaux, Lausanne

Extrait du rapport du jury :

L'occupation relativement importante du terrain permet une répartition très équilibrée des masses, dont la composition se révèle progressive et judicieuse. Vu de l'extérieur, les volumes sont exprimés suivant une échelle humaine, facilement compatible avec l'âge des utilisateurs. La façade est constituée un aboutissement visuel heureux de l'esplanade de Montbenon, malgré le rapprochement du cèdre et de la construction. Cependant, on regrette l'étroitesse de l'échappée entre le nouveau bâtiment et la villa Schnetzler déterminant l'accès à l'esplanade depuis le nord-ouest, ainsi que le trop faible contact visuel entre le parc et le hall d'entrée.

Les accès, tant sur Montbenon que sur l'avenue Ruchonnet, sont résolus de façon habile et discrète. Il en est de même de l'entrée du parking.

Les circulations intérieures, tant verticales qu'horizontales, bien conçues, ménagent des espaces intérieurs accueillants. Le hall, disposé sur deux niveaux, en contact direct avec le jardin

7^e prix : Fr. 4 500 : F. Brugger, Lausanne ; R. Dezes, E. Hauenstein ; conseiller acoustique : M. Adam, Bauen BE ; conseiller statique : M. H. Derron, Lausanne.

8^e prix : Fr. 3 500 : Atelier d'architecture Pierre Bonnard, Lausanne ; René-Henri Blanc, Kutmann Ersan ; Bonnard & Gardel, ingénieurs-conseils SA, Lausanne.

Il décide d'autre part d'acheter les quatre projets qui sont classés à la suite des projets primés, soit :

Fr. 2 500 : Hans Schaffner, F. Schlup, Lausanne ; Kurt Roschi, Pierre Bavaud ; Société générale pour l'industrie, ingénieurs-conseils, Lausanne.

Fr. 2 500 : Max Richter et Marcel Gut, Lausanne ; J.-J. Boy de la Tour.

Fr. 2 500 : Raymond Guidetti, Lausanne, Jean-Pierre Lavizzari, Pully ; Ingénieurs associés SA, Mario Fukami, Lausanne.

Fr. 2 500 : Zweifel + Strickler + Associés, Lausanne ; associé responsable : Robert Bamert ; Peter Geiger, Albert Metzger ; génie civil : Frédéric Matter, Lausanne ; acousticien : M. Max Adam, Bâle.

intérieur, sert de point de ralliement ; par le contact direct qu'il offre avec les studios, la salle de concerts et l'administration, il est agréablement animé. La distribution des secteurs correspond aux exigences du programme et à celle d'une organisation rationnelle. L'intégration de la section d'art dramatique favorise le contact entre les différentes catégories d'étudiants.

La disposition de la bibliothèque manifeste le souci de protéger les studios du bruit de l'avenue Ruchonnet. Par contre, la disposition de pare-bruits sur quelques studios en façade nord paraît discutable quant à leurs effets acoustiques.

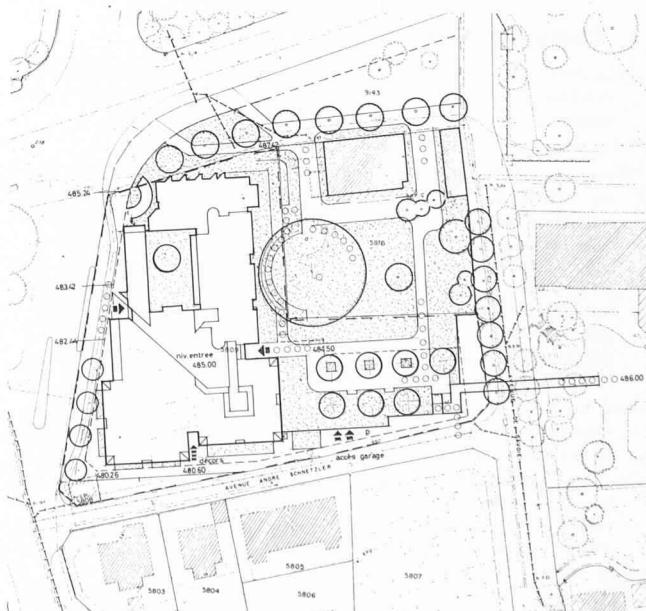
La forme de la salle de concerts n'offre pas les conditions optimales pour une bonne acoustique ; de plus, certains auditeurs placés aux extrémités des rangées n'auront qu'une vue tangentielle de la scène.

L'expression architecturale des façades, volontairement modeste, reflète une grande unité. Elle échappe à une certaine monotonie par un modelage judicieux des volumes.

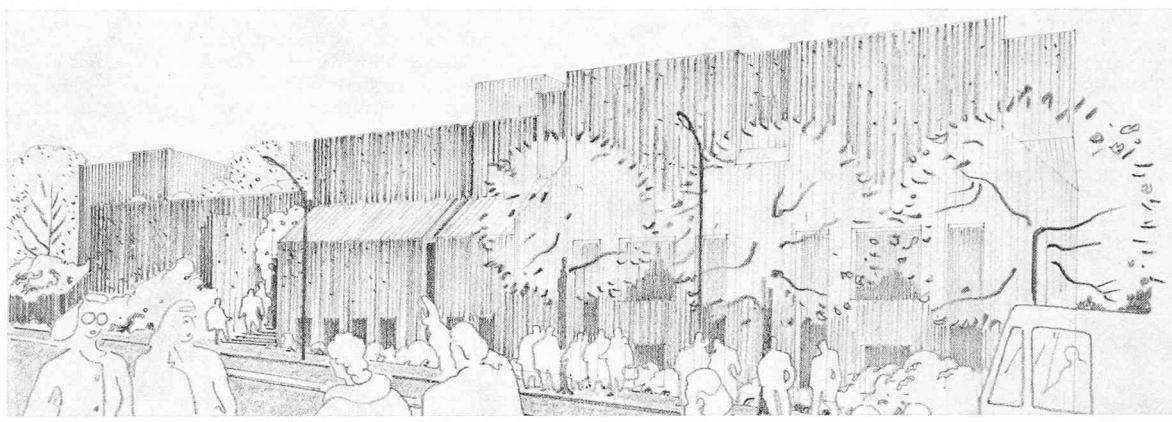
Le jury a remarqué enfin que les photomontages présentés donnent une image agressive de ce bâtiment alors que la modé-nature des volumes et le choix des matériaux mentionnés par ailleurs sur les plans permettent de lui assurer une intégration sans heurts dans ce quartier.



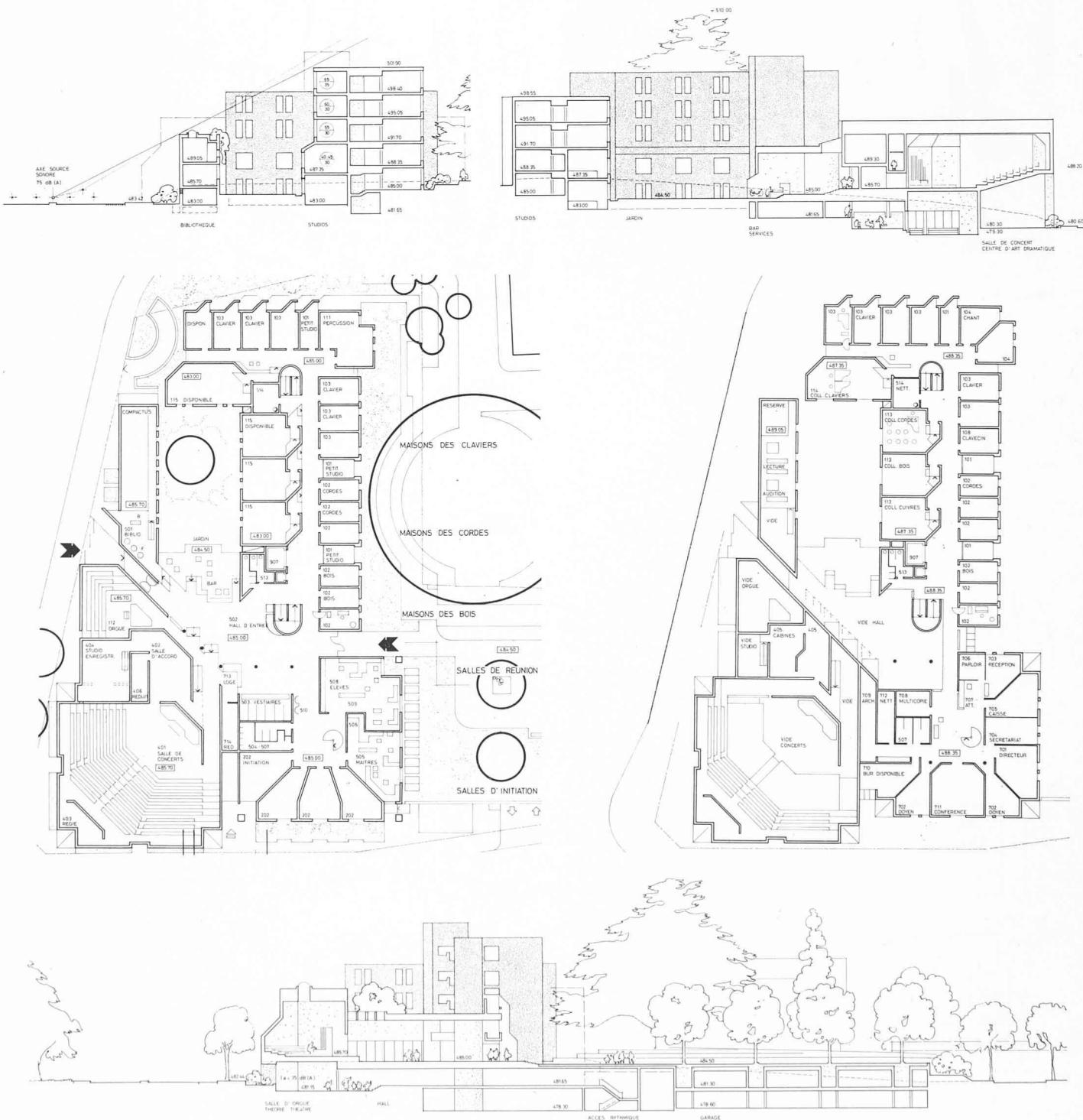
Maquette du projet.



Implantation du projet.



Esquisse de la façade sur l'avenue André Schnetzler.



2^e prix : Eric Musy et Paul Vallotton, Lausanne

Extrait du rapport du jury :

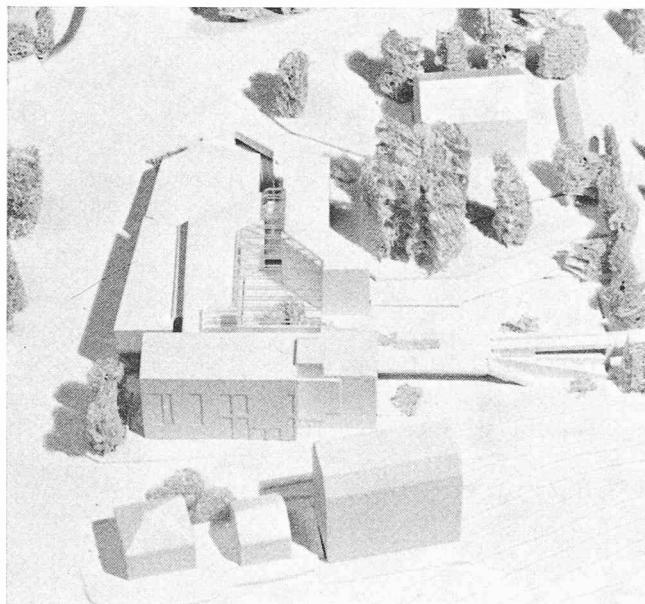
L'implantation et l'articulation des volumes proposés s'intègrent bien dans le site, de même que leur traitement en façade est très harmonieux et fait état de qualités certaines.

Avec le groupement des volumes proposés, l'auteur a créé un espace rappelant le caractère de petites places urbaines où se

rencontrent les cheminements publics à travers le parc et les accès aux différents bâtiments. ...

... La distribution des étages principaux se fait aisément par trois cages d'escaliers bien réparties. Elle devient cependant compliquée au dernier étage et aux étages en dessous du rez-de-chaussée. ...

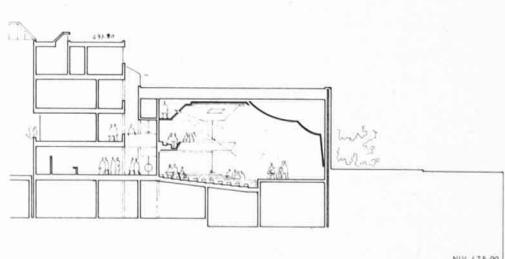
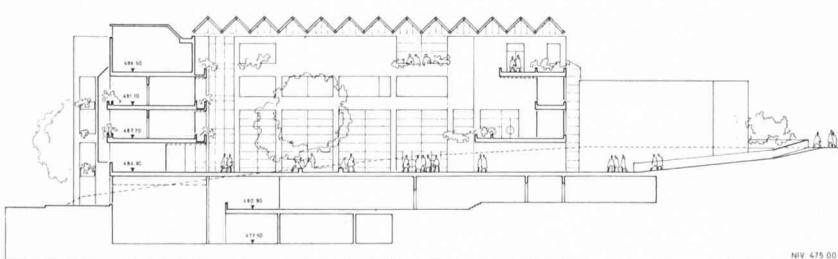
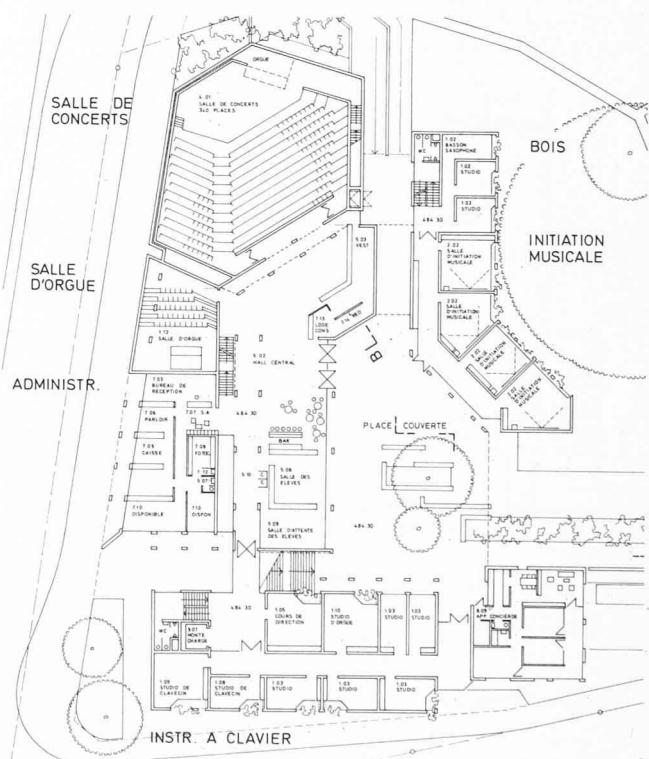
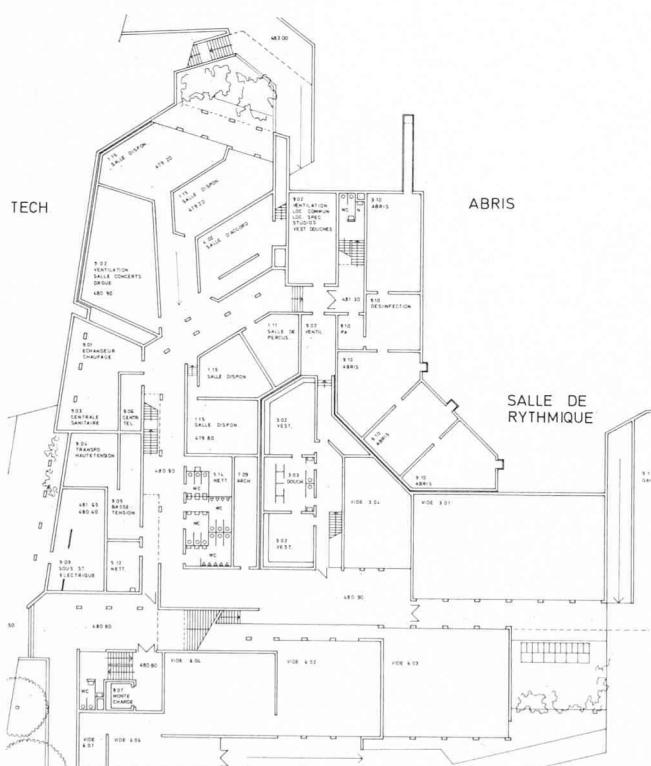
... La salle de concerts est bien intégrée dans l'ensemble et sa forme géométrique est favorable.



Maquette.



Implantation du projet.



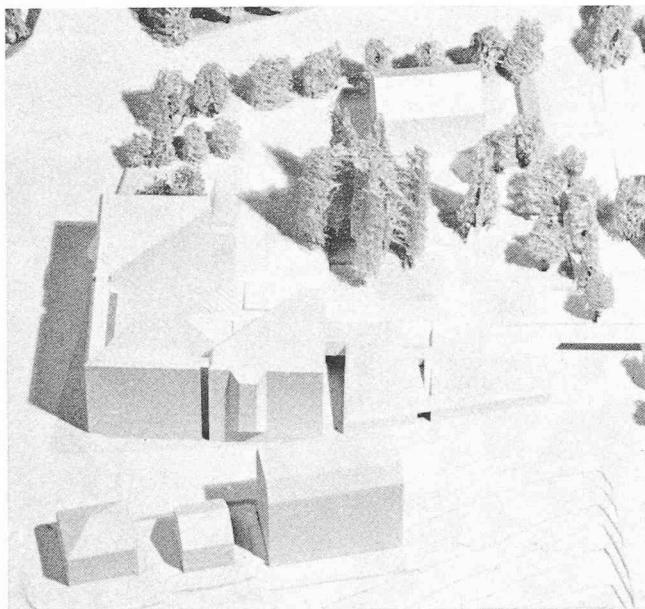
3^e prix : Jacques Dumas et Serge Pittet, Lausanne

Extrait du rapport du jury :

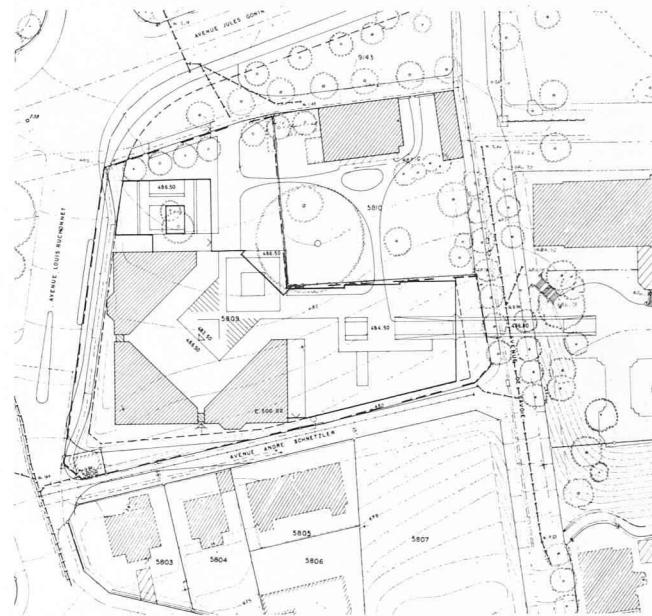
La conception de ce projet reflète un esprit clair et affirmé qui se prolonge de manière très conséquente dans l'organisation intérieure. La concentration des volumes à l'angle sud-ouest offre une large ouverture en diagonale depuis l'extrémité du pont Chauderon et dégage au maximum le parc autour du cèdre. Il est concevable de porter un accent clair à cet endroit de la ville entouré actuellement de volumes, importants mais mal définis. ...

... L'orientation de la cour sur le cèdre, qui deviendrait un des points majeurs de l'esplanade de Montbenon, est d'une qualité exceptionnelle. En revanche, l'espace interne de cette cour restera peu accueillant du fait de l'impossibilité d'y modeler un jardin intéressant.

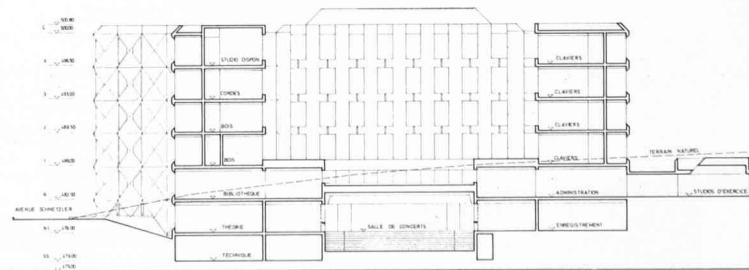
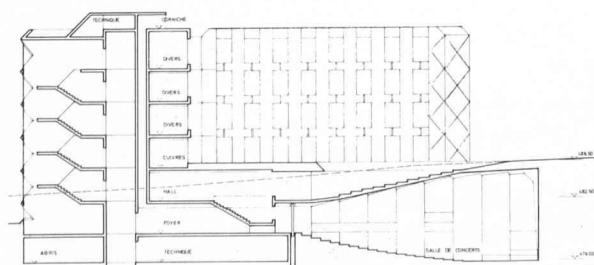
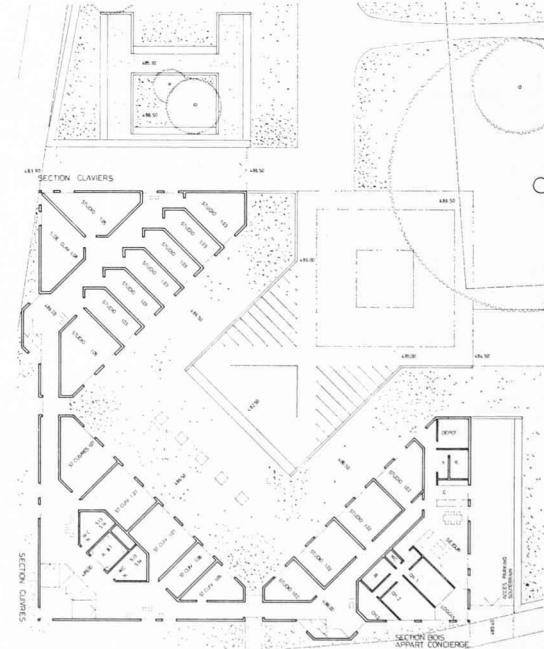
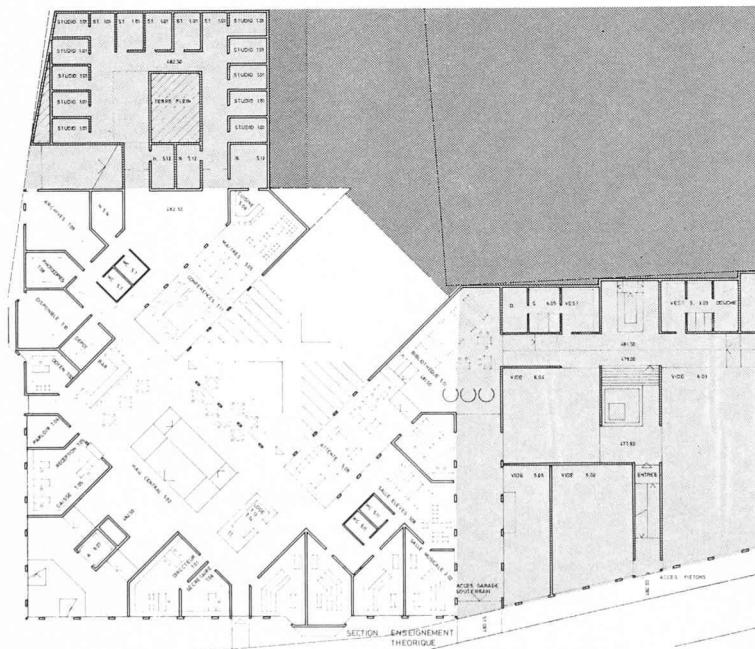
Ce projet a résolu de manière très convaincante l'orientation favorable de presque tous les locaux d'enseignement sur la zone calme du parc.



Maquette du projet.



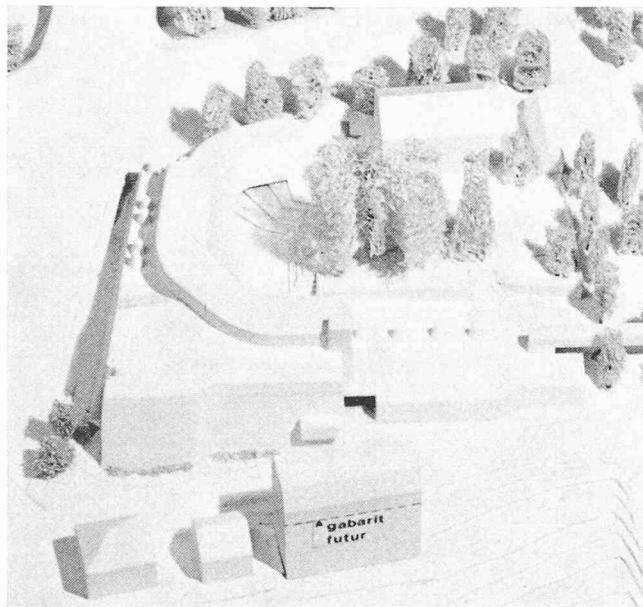
Implantation du projet.



4^e prix : Mario Bevilacqua, Jean-Daniel Urech, Hansjörg Zentner, Lausanne

Extrait du rapport du jury :

Le projet manifeste une grande habileté à manier des volumes simples adaptés à la situation relativement complexe du terrain. Le parti est clair.



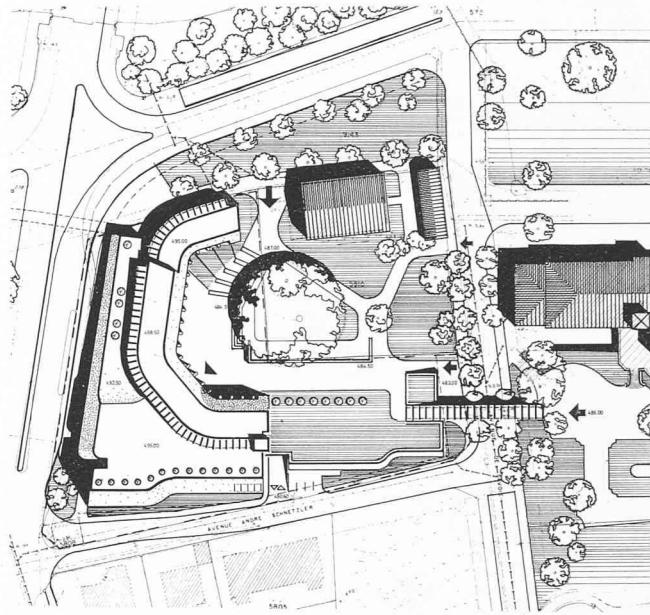
Maquette du projet.

La composition des masses bien articulées entre elles est intéressante.

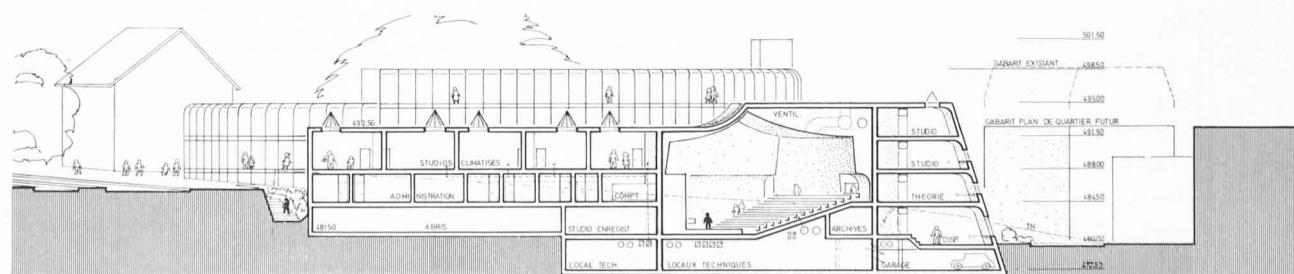
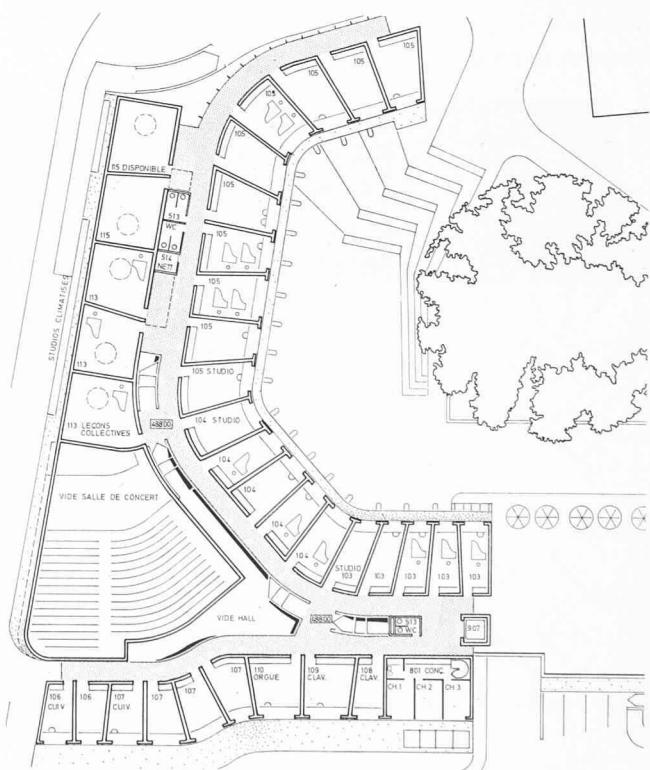
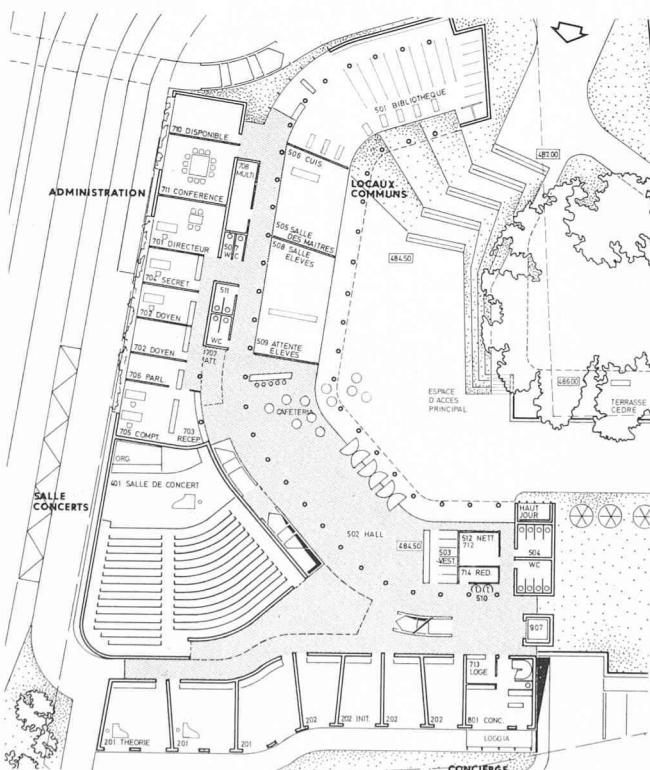
La forme incurvée à l'est s'intègre bien au parc et correspond au programme traité.

Les locaux sont en majorité favorablement disposés sur l'aire tranquille du parc sauf à l'angle sud-est, zone de bruit intense.

La section d'art dramatique est en bonne liaison avec le conservatoire....

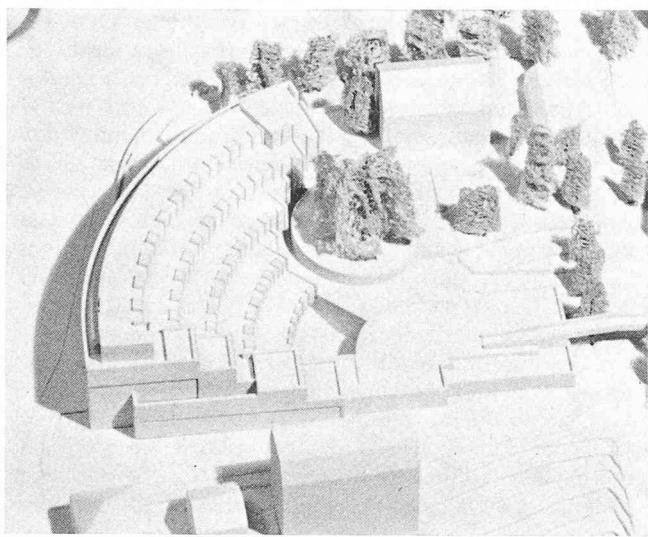


Implantation du projet.

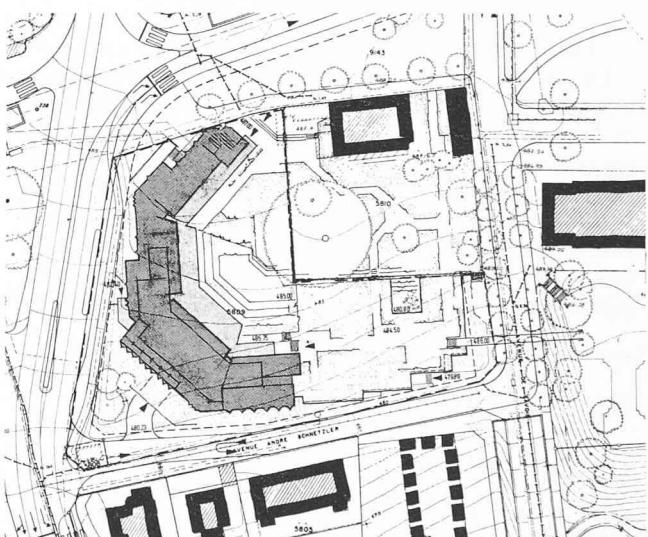


5. Parmi les projets achetés

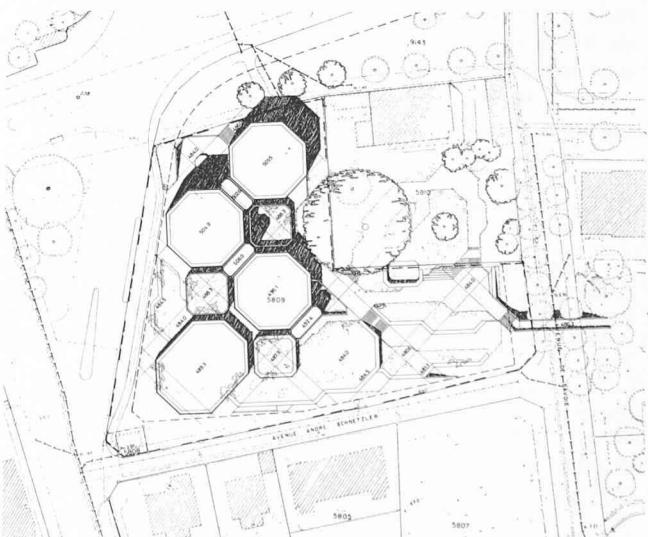
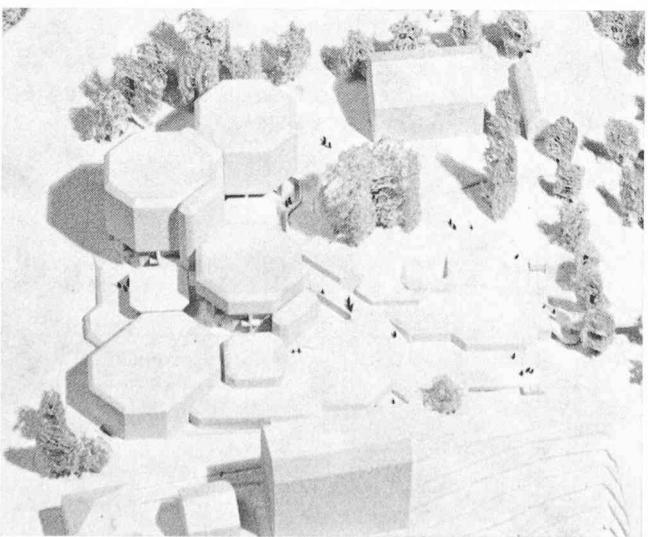
Max Richter et Marcel Gut, Lausanne



Hans Schaffner et F. Schlup, Lausanne



Zweifel + Strickler + Associés, Lausanne



6. Alibi ?

Lorsqu'en période de récession un concours d'architecture est ouvert pour la construction d'un bâtiment public de l'importance du Conservatoire de Lausanne, avec 80 000 fr. de prix à la clé, il n'est pas étonnant qu'une soixantaine de bureaux y participent, ni que la proclamation des résultats suscite une discussion animée (surtout si l'on se souvient que les concours d'architecture ont constitué le sujet de controverse le plus constant depuis la fondation de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes...).

En présentant ici les arguments avancés contre la formule de ce concours, le Bulletin technique de la Suisse romande désire n'être que le reflet de ces discussions, sans y prendre parti. La chronique de la vie de l'architecture dans le chef-lieu vaudois serait en effet infidèle, si elle ne mentionnait pas ces divergences de conception.

Que les organisateurs du concours ne soient pas choqués de voir leurs options sévèrement critiquées : l'étude de cent ans de Bulletin technique de la Suisse romande leur montrera que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement. Quant aux critiques d'aujourd'hui, qu'ils se souviennent que leurs prédecesseurs ont eu souvent l'impression de prêcher dans le désert ; leur action n'a pourtant pas été inutile, par les réflexions qu'elle a suscitées.

Rédaction.

« Les concurrents ont-ils œuvré à « tirer une carotte » ?

En pleine restructuration de l'industrie du bâtiment, alors que la conjoncture reste peu propice à la rentabilité de la profession architecturale, la soixantaine de bureaux qui ont investi dans le concours du Conservatoire de Lausanne n'ont-ils pas orienté leur étude vers l'obtention de l'exécution, avec toute la part de logique opportuniste (au sens premier du terme : utiliser au mieux la circonstance) que cette démarche commande, dans sa radiographie préalable des membres du jury ? Certes, il est possible de

justifier cette méthode opératoire en proclamant que l'architecture signifie essentiellement l'adéquation du projet au programme formulé par le client. Mais le programme du Conservatoire de Lausanne, touffu et boursouflé dans la multiplicité de ses contraintes chiffrées, affichait d'emblée une technicité illusoire dans sa précision.

Pourquoi ne pas mettre en doute et chercher à vérifier la formulation officielle de cette aptitude à enseigner le chant, la musique et la danse ? Pourquoi interdire aux concurrents de se livrer à une réflexion portant sur la signification contemporaine du conservatoire de musique ? Après tout, cette institution publique ne présente pas le même degré de complexité technique et relationnelle qu'un hôpital, un aéroport, ou même un ensemble de logements. A la manière d'un mode d'emploi, les mornes prescriptions livrées aux concurrents omettaient de définir l'essentiel : l'institution du conservatoire dans son identité sociale et culturelle, dans son historicité contemporaine. Le contenu du programme pouvait-il se-déchiffrer entre les lignes d'un règlement qui ne justifiait ses exigences qu'en vertu de l'inscription paysagiste et de la mystique piétonnière de l'objet ? Le programme excluait toute analyse critique (au sens d'une programmation alternative, ou d'une consultation de l'usager, ou du réalisme architectural) et toute « méditation » (au sens de Louis Kahn). Dès lors quel discours possible ? Les projets ne pouvaient rivaliser que par l'astuce du parti. Et le jury n'a pas manqué d'allouer le premier prix à un dessin fort astucieux.

L'architecture est-elle seulement l'articulation habile et la décoration pittoresque d'une volumétrie prédéterminée, le jet puis l'entretien laborieux de l'étincelle du parti ? Le conformisme au programme ne renforce-t-il pas l'alibi de la profession et l'enfermement des idées, dans une contrée où les idées reçues jouissent d'un prestige encyclopédique ?

JACQUES GUBLER
chargé de cours au département
d'architecture de l'EPFL »

Carnet des concours

« Prix de l'architecture Béton 1977 »

La Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse met au concours le « Prix de l'architecture Béton 1977 ».

Il sera attribué pour une réalisation exemplaire dans le domaine de la composition architecturale et de l'aménagement d'immeubles individuels ou d'ensembles immobiliers, où il sera particulièrement tenu compte des conditions de bien-être et de confort des habitants et où le béton sera utilisé à bon escient comme moyen d'expression architecturale. Les ouvrages d'art et industriels sont exclus.

Pourront être considérées, pour l'attribution de ce prix, des réalisations réunissant d'une manière parfaite une haute qualité de la composition architecturale et une bonne solution des problèmes de la physique des bâtiments avec une intégration harmonieuse à l'environnement.

Ce prix pourra être attribué pour des immeubles individuels ou des ensembles immobiliers construits en Suisse et mis en service après le 1^{er} janvier 1970.

Montant du prix : 20 000 francs.

Date limite des envois : 31 mars 1977.

Les conditions de participation peuvent être obtenues au Service de recherches et de conseils techniques de l'industrie suisse du ciment, 5103 Wildegg.

Marché de l'emploi

Les réponses aux offres de service ci-dessous doivent parvenir au Secrétariat de la SVIA, avenue Jomini 8, case postale 944, 1001 Lausanne. Les membres SIA, A₃E₂PL et GEP, ainsi que les étudiants EPF du dernier semestre et nouveaux diplômés, peuvent obtenir les formules d'inscription pour cette rubrique à la même adresse.

Réf.	Profession	Titre	Age	Langues	Nationalité
02.0011	Ingénieur civil	EPFL 1972	29 ans	Français, allemand, anglais	Suisse
01.0008	Architecte	EPFL	36 ans	Espagnol, français	Permis B
03.0002	Ingénieur électrique	Ecole polytechnique de Prague	35 ans	Tchèque, français, anglais, russe	Permis C